L'Argent du CO_2 : payer pour polluer

19 novembre 2009 / Auditorium / 18h30

Emmanuel LEGRAND
Représentant de la Caisse des Dépôts/CDC Climat (France)

Rainer DÜRTH
Vice-président KFW Bankengruppe Carbon Fund (Allemagne)

Mustapha KAMAL GUEYE
Responsable des Affaires Economiques du Programme Environnemental des Nations Unies (Suisse)

« Il suffit que je paie pour avoir le droit d'émettre. » Emmanuel LEGRAND

Le constat est simple. Le réchauffement climatique concerne tout le monde. Augmentation du niveau des eaux, sécheresses, tempêtes, ou encore inondations, chaque continent a vu au cours des vingt dernières années des évènements climatiques apparaître, ou du moins s'intensifier. Les premières populations touchées sont les populations pauvres, victimes de crises humanitaires et confrontées à des exodes. A l'approche du sommet de l'Organisation des Nations Unies à Copenhague sur le réchauffement climatique, l'enjeu est de trouver une suite au protocole de Kyoto. Les signataires de ce dernier se sont engagés à réduire l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 5,2% d'ici 2012 par rapport aux émissions enregistrées en 1990. Ce protocole a été ratifié par plus de 175 pays. Néanmoins, on y regrette toujours l'absence des États-Unis.
Le but de ce nouveau sommet est de trouver un nouvel accord au protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005 et qui arrive à échéance en 2012. Le nouvel accord de Copenhague devrait couvrir la période 2012-2015.

Emmanuel LEGRAND, représentant de la Caisse des Dépôts et du département CDC Climat, met en avant l'instauration d'une instance mondiale du droit à polluer. Il détaille les différents niveaux d'implication des Etats dans les mécanismes du protocole de Kyoto. Chaque pays a ses propres réglementations en matière de politiques environnementales. Par exemple, en France dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement a instauré la taxe carbone. Taxe qui vise à faire prendre conscience à l'opinion publique que chacun doit se sentir concerné par la cause climatique.

Le protocole de Kyoto prévoit également un marché de quota d'émissions de CO_2. C'est un marché où s'échangent des droits d'émission de CO_2. Les pays qui sont au dessus de leur niveau d'émission viennent acheter des droits d'émission au pays en dessous de leur niveau d'émission de CO_2.

L'Argent du CO_2 : payer pour polluer

19 novembre 2009 / Auditorium / 18h30

A travers ce marché, on retrouve les inégalités de richesse du monde. D'une part, la demande représentée par les industriels des pays riches et d'autre part, l'offre par les industries des pays en voie de dévelop-pement. Au final, on tend à un glissement total des quotas d'émissions des pays pauvres vers les pays riches.

Effectivement, les pays pauvres n'ont pas les ressources financières pour investir dans de nouvelles industries et consommer leurs quotas d'émissions. Ces quotas se retrouvent alors sur le marché et bénéficient aux industries en croissance. Ce type de marché existe déjà au sein de l'Union Européenne depuis 2005.

Néanmoins, ce marché pousse également les industriels engagés dans la cause climatique à réduire leurs émissions afin de pouvoir revendre leurs quotas. Par exemple, la Pologne devait réduire ses émissions de 6% d'ici fin 2012. À ce jour, elle a déjà réussi à les réduire de 29%. Des industriels ayant atteint leur quota de CO_2, investissent dans le développement environnemental d'industries polluantes qui n'ont pas les moyens de réduire leurs émissions. Ces premiers contribuent ainsi à diminuer les émissions de CO_2 et ont la possibilité de racheter les quotas ainsi libérés.

Cependant comme le précise Rainer DURTH, le marché du CO_2 a une croissance annuelle de 90%. Ces fortes croissances s'expliquent par les tensions du marché et la spéculation. Comme tout marché, le cours du droit à polluer fluctue. Et comme les quotas d'émission sont rares les cours augmentent. La rareté des quotas contribue selon lui au développement de politiques vertes.

> *«Plus de 90% des parts de marchés sont alloués par seulement 6 pays. »*
> Rainer DURTH

Dans un troisième temps, M. Mustapha KAMAL GUEYE, responsable des Affaires Économiques du Programme Environ-nemental des Nations Unies a dressé un constat éloquent de l'avenir. Il explique que la demande mondiale en énergie va augmenter de près de 50% d'ici 2030. Or, on sait pertinemment que les stocks d'énergies fossiles ne couvriront pas les besoins, au rythme de consommation actuel. Les réserves s'amenuisent et les cours, instables, ne vont cesser d'augmenter. A terme, l'économie mondiale tend vers une crise énergétique et climatique aux répercussions bien plus dramatiques économiquement que les crises actuelles (perte de 4 à 5% du PIB mondial moyen actuel). Le recours à de nouvelles énergies dites vertes est inéluctable. Notre planète dispose encore de nombreuses ressources naturelles peu ou pas exploitées. Il faudra réaliser des choix éthiques pour valoriser au mieux ce capital. C'est dans ce sens que l'argent du marché des quotas carbone doit être investi. Le développement des énergies vertes est une des clés de l'avenir pour créer des milliers d'emplois, dits des « job-green » ou emplois verts. Alors que plus de 20 millions d'emplois ont été perdus

lors des dernières crises, le développement de ces nouvelles énergies serait un nouvel élan pour relancer l'économie mondiale. Mustapha KAMAL GUEYE illustre son propos en se focalisant sur la situation de l'agriculture dans le monde. Malgré l'utilisation d'engrais, les rendements moyens diminuent. Le développement de l'agriculture biologique serait, pour lui, un excellent moyen de contribuer à réduire les émissions et de favoriser les emplois verts.

Pour conclure cette conférence, Michael, étudiant de l'EDHEC et membre de l'association *Terre à l'An Vert* a présenté son projet de financement solidaire dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une des missions de l'association s'est déroulée au Cambodge auprès de paysans producteurs de palme. Ils se sont donné pour objectif de remplacer les anciens fours. Les nouveaux fours nécessitent moins de charbon et rejettent moins de $C0_2$ que les anciens fours, et sont de surcroît moins nocifs pour la santé. En fournissant ces fours, l'association *Terre à l'An Vert* a réduit la consommation de charbon, la déforestation et l'émission de gaz à effet de serre tout en préservant la santé de leurs utilisateurs.